



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois de mars à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 25 mars 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, N. Gruaz, A. Magnin, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, KE. Sauzay, V. Miannay P. Meylan, G. Vilmint,

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Arhuero donné à D. Bossonney, S. Pérou donné à J. Mabut, J. Gaume donné à M. Genoud, F. Guilhot donné à G. Vilmint

Absent(s) excusé(s) : L. Bracher, C. Oberson,

Le secrétariat a été assuré par : M. Desvallées

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	17
Votants	23
Dont pouvoirs	04

N° 2026-29

INSTANCES- Création et désignations des membres des commissions

Monsieur le Maire expose :

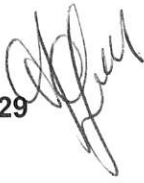
Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans ses articles L2121-7 à L 2121-28, le fonctionnement du Conseil municipal.

Plus précisément l'article L2121-22 dit que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Maire préside de droit toutes les commissions.

En fonction de ce qui précède, il est proposé les commissions suivantes :

- Bâtiments, travaux, voirie et mobilité
- Finances et administration générale
- Action sociale, santé et lien intergénérationnel
- Communication et concertation citoyenne
- Ruralité
- Urbanisme et projets
- Culture, sport et vie associative



Aussi, il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer le nombre des commissions municipales à 7 et leurs thèmes comme précité.

Il est également proposé de ne pas désigner de membres identifiés dans chaque commission mais de proposer à l'ensemble du Conseil municipal d'être invités et présents s'ils le souhaitent à toutes les commissions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DESVALLÉES



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

